



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Les agents territoriaux ont tout autant droit à la reconnaissance de la Nation

À Paris
14 avril 2020

Afin de dénoncer le caractère optionnel des primes dans la fonction publique territoriale, la fédération Interco CFDT interpelle le ministre de la Fonction publique, Olivier Dussopt.

Prime Grand âge et prime de feu examinées lors du prochain conseil supérieur de la fonction publique territoriale

Les agents territoriaux prouvent chaque jour leur capacité d'action. Ils maintiennent le lien social, prennent soin de la population dans les EHPAD, les services d'aide et de soins infirmiers à domicile, les centres de santé, CIAS et CCAS. Ce sont souvent des femmes avec des salaires faibles.

La reconnaissance de l'État vis-à-vis de celles et ceux qui sont au service des personnes âgées ne saurait être optionnelle à la territoriale « sous réserve d'une délibération de la collectivité ».

Ce manque d'équité, injuste en temps normal, devient intolérable en temps de crise.

Interco CFDT défendra ce point de vue au prochain CSFPT lors de l'examen des décrets prime Grand âge et prime de feu pour les sapeurs-pompiers professionnels, cette dernière venant reconnaître l'engagement des agents d'une filière plus masculine.

Prime Covid-19 reconnaissant l'engagement des agents fortement mobilisés

Interco CFDT propose d'accorder la prime Covid-19 selon trois critères inconditionnels :

- agent public appelé à travailler en présentiel dans le cadre d'une réquisition, d'un plan de continuité de l'activité ou sur demande de l'autorité territoriale ;
- proratisée selon le temps de présence effectif sur le lieu de travail ;
- quel que soit le statut : fonctionnaire ou agent contractuel des trois versants de la fonction publique.

« Il s'agit de reconnaître l'engagement de tous les agents publics qui ont risqué leur santé en travaillant en présentiel, sans toujours avoir les protections adéquates en temps et en heure. Pour cela, le gouvernement doit imposer que la prime soit versée à chaque agent concerné. Il serait inconcevable que la prime Covid-19 soit optionnelle, discriminante et injuste, au nom du principe de libre administration des collectivités territoriales » explique Claire Le Calonnec, secrétaire générale d'Interco CFDT.

Dans la période de crise sanitaire que nous connaissons, ces primes doivent être le symbole de la reconnaissance inconditionnelle de l'État.

CONTACT

Tél : 06 81 32 00 27
clecalonnec@interco.cfdt.fr

Claire Le Calonnec
Secrétaire générale

FÉDÉRATION INTERCO CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
tél +33 (0)1 56 41 52 52
interco@cfdt.fr

INTERCO.CFDT.FR

La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.